

TARIFS REGLEMENTES DE VENTE DE L'ELECTRICITE

En vigueur à compter du 1^{er} février 2024
Selon décision ministérielle du 29 janvier 2024

Offre réservée aux professionnels et collectivités

OPTIONS TARIFAIRES : Base & Heures Creuses

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le tarif bleu est proposé aux consommateurs finals **non-résidentiels (employant moins de 10 personnes et réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffres d'affaires, recette et total bilan)** pour tout site raccordé en basse tension et dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA.

Les prix sont indiqués **hors toutes taxes (HTT)** et sont à majorer de la TVA, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), de la contribution tarifaire acheminement (CTA), ainsi que tout nouvel impôt, toute nouvelle taxe ou contribution qui viendraient à être créés.

1 - OPTION BASE			2 – OPTION HEURES CREUSES			
Puissances (kVA)	Abonnement (€ HTT/mois)	Prix des consommations (€ HTT/kWh)	Puissances (kVA)	Abonnement (€ HTT/mois)	Prix des consommations (€ HTT/kWh)	
					Heures Pleines	Heures Creuses
3	10,45	0,18370	6	13,18	0,19110	0,15480
6	13,02		9	15,77		
9	15,48		12	18,40		
12	17,91		15	20,85		
15	20,33		18	23,40		
18	22,54		24	29,07		
24	27,75		30	34,15		
30	32,87		36	39,21		
36	37,79					

Les prix, les délais d'intervention et la définition des prestations techniques fournies par le Gestionnaire de Réseaux de Distribution UME sont détaillés dans son catalogue de prestations accessible sur :

www.ume.fr / Gestionnaire de réseau / Documentation / Nos documents / Le catalogue de prestation :

<https://www.ume.fr/nos-documents/>

Le prix de ces prestations s'ajoute aux prix ci-dessus.